

## MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

### *Témoin de l'implantation des Récollets à Trois-Rivières*

Ce site possède une valeur de témoin de l'implantation des Récollets, l'une des communautés religieuses fondatrices de la Nouvelle-France. Il atteste aussi son utilisation par les autorités britanniques à des fins administratives, de 1776 à 1823, ainsi que son occupation par la communauté anglicane depuis 1823.

Le site historique des Récollets-de-Trois-Rivières a été reconnu en vertu de la Loi sur les biens culturels par la ministre de la Culture et des Communications le 14 août 2003.

## ADRESSE

Le site historique des Récollets-de-Trois-Rivières est situé au 787-811, rue des Ursulines. Il est compris dans l'arrondissement historique de Trois-Rivières (décrété par le gouvernement du Québec le 6 mai 1964).



### *Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois*

*Le Québec est détenteur d'un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels vise à favoriser l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus significatifs et les mieux conservés de ce patrimoine. À cette fin, la Loi permet de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître des biens mobiliers et immobiliers, en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.*

*Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.*

La collection *Les carnets du patrimoine* vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites qui se voient attribuer un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels.

**Direction de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec**  
100, rue Lavolette, bureau 315  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Crédits photographiques  
Ministère de la Culture et des Communications

Culture  
et Communications  
**Québec**



## SITE HISTORIQUE DES RÉCOLLETS- DE-TROIS-RIVIÈRES

*Mauricie*

Design : Vallières Communication

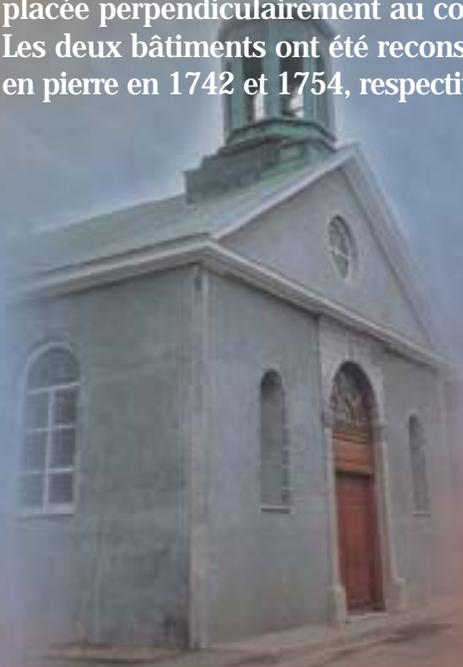
**Québec**



## LES RÉCOLLETS, UNE COMMUNAUTÉ PIONNIÈRE

Plusieurs communautés religieuses sont étroitement associées à la naissance et au développement de la Nouvelle-France. Présents dès les premiers voyages de Champlain, les Récollets (des Franciscains réformés) s'installent en 1615 dans la nouvelle colonie, quelques années à peine après la fondation de Québec. Ils seront missionnaires, titulaires de certaines cures et aumôniers des troupes de la Marine.

Leur arrivée à Trois-Rivières remonte à 1693. Cette année-là, ils construisent un premier couvent en bois puis, entre 1700 et 1703, une église également en bois, placée perpendiculairement au couvent. Les deux bâtiments ont été reconstruits en pierre en 1742 et 1754, respectivement.



Le 10 février 1763, la Nouvelle-France est cédée à l'Angleterre. Les autorités britanniques interdisent alors aux Jésuites et aux Récollets toute forme de recrutement. Faute de relève, les Récollets sont contraints de quitter Trois-Rivières en 1776.

Désormais propriétés britanniques, les bâtiments changent de vocation. Le couvent devient tour à tour hôpital, prison, puis palais de justice, tandis que l'église sert à la fois au culte protestant et à l'entreposage du matériel nécessaire au soin des malades.

En 1823, le couvent et l'église sont cédés à l'Église anglicane, qui apporte des modifications importantes à la partie supérieure de l'église.

Le toit est refait avec une pente moins aiguë et le clocher est remplacé. L'intérieur des bâtiments sera lui aussi considérablement modifié au cours des décennies qui suivront. Néanmoins, l'implantation au sol de l'église et du couvent respecte toujours l'emplacement choisi par les Récollets en 1693. Depuis 1830, l'église est consacrée sous le nom de Saint-James.

